



Novembre 2021 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 8 novembre 2021, le Conseil municipal a validé l'achat de l'équipement pour la mise en place d'un jardin de circulation, sur la place d'exercice CIMO, et a adjugé ce mandat à l'entreprise GRAND Marquage & Signalisation.
- Lors de sa séance du 8 novembre 2021, le Conseil municipal a accepté la reprise, dès le 1^{er} janvier 2022, de la gestion de l'Association Réseau des Parents d'Accueil à la Journée du Chablais (ARPAJ) par la Commune de Collombey-Muraz.
- Lors de sa séance du 8 novembre 2021, le Conseil municipal a décidé de l'attribution du Prix Culturel 2021.
- Lors de sa séance du 8 novembre 2021, le Conseil municipal a validé le budget 2022 qui sera soumis à l'approbation du Conseil général, lors de sa séance du 13 décembre 2021.
- Lors de sa séance du 15 novembre 2021, le Conseil municipal a adjugé la fourniture et les travaux pour la pose d'un système de ventilation dans les box et le couloir de la Section "Office de la population", du Bâtiment Administratif, à l'entreprise Avanthey SA.
- Lors de sa séance du 15 novembre 2021, le Conseil municipal a décidé d'augmenter la taxe de base sur l'élimination des déchets urbains afin de viser l'autofinancement du Service et a porté, par conséquent, la taxe de base, avec effet au 1^{er} janvier 2022:
 - pour les ménages à Fr. 80.--, hors taxe;
 - pour les entreprises à Fr. 110.--, hors taxe.
- Lors de sa séance du 15 novembre 2021, le Conseil municipal a décidé, dans le but de conserver une cohérence en ce qui concerne le régime des circulations au centre-ville, de modifier les vitesses prévues dans le plan de signalisation du 7 décembre 2010 et a prolongé ainsi la zone rencontre, limitée à 20 km/h et offrant la priorité sur la chaussée aux piétons, sur :
 - l'avenue des Alpes;
 - l'avenue de la Plantaud jusqu'à l'avenue du Théâtre;
 - les rues de Venise et du Docteur Beck;
 - le quai de la Vièze.
- Lors de sa séance du 15 novembre 2021, le Conseil municipal a pris note qu'en 2022, le Conseil général siègera, au Théâtre du Crochetan, aux dates suivantes :
 - 14 mars 2022, 19 h.30;
 - 13 juin 2022, 19 h.30;
 - 12 septembre 2022, 19 h.30;
 - 7 novembre 2022, 19 h.30;
 - 12 décembre 2022, 19 h.30.

- Lors de sa séance du 15 novembre 2021, le Conseil municipal a décidé qu'une accession à la majorité sera organisée au printemps 2022, pour les classes d'âge 2003-2004-2005.
- Lors de sa séance du 22 novembre 2021, le Conseil municipal a décidé d'établir une notice d'impact, en vue de constituer le dossier d'enquête du projet d'aménagement de la zone sportive du "Verney" et il a mandaté, à cet effet, le bureau d'ingénieurs François-Xavier Marquis Sàrl.
- Lors de sa séance du 22 novembre 2021, le Conseil municipal a accepté de reconsidérer le régime des vitesses sur la route d'Outre-Vièze, à savoir :
 - sur le tronçon café du Repos - route du Morneau, inchangé, soit 50 km/h;
 - sur le tronçon de l'ancien café du Vignoble - école de Choëx, diminution de la vitesse, soit de 50 à 30 km/h.
- Lors de sa séance du 22 novembre 2021, le Conseil municipal a pris acte qu'aucun référendum n'a été déposé relativement aux décisions du Conseil général du 13 septembre 2021, portant sur la constitution de la société Monthey Energies SA.
- Lors de sa séance du 22 novembre 2021, le Conseil municipal a validé le rapport de fusion communale de Collombey-Muraz et Monthey, qui sera transmis au Conseil général, le 20 décembre 2021.
- Lors de sa séance du 22 novembre 2021, le Conseil municipal a délivré à Mme Françoise Gex une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le Tea-Room - Croissanterie "Le Panetier".
- Lors de sa séance du 22 novembre 2021, le Conseil municipal a autorisé la nouvelle appellation du restaurant "Le Cardamom" en restaurant "Top Grill" et a délivré à Mme Sandra Maria Oliveira Palma Baiao une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, l'établissement public précité.
- Lors de sa séance du 29 novembre 2021, le Conseil municipal a adjugé le nettoyage final de l'ensemble des futurs locaux des Services Techniques, après les travaux, à l'entreprise CleanUp SA, à Monthey.
- Lors de sa séance du 29 novembre 2021, le Conseil municipal a confirmé sa volonté d'entreprendre les travaux nécessaires à la mise en valeur du puits du Nant.

Etabli et publié le 8 février 2022